

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 29 septembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017**

**2017 DJS 213** Subvention (68 000 euros) et convention annuelle avec l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (15e).

**Mme Pauline VÉRON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 12 septembre 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention et la convention avec l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse sise 101, quai Branly (15e).

Article 2 : Une subvention d'un montant 68 000 euros est attribuée à l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (19124 / 2017\_05072) pour son fonctionnement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**